

# Economies d'énergie: nouvelles prescriptions

**Stéphane Jaggi**

Associé chez  
Moser & Vernet



Cet été, la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie a mis en consultation des prescriptions en matière de consommation d'énergie dans les bâtiments sous le nom de MoPEC 2014. Il est prévu que ces prescriptions soient reprises dans les diverses législations cantonales d'ici à 2018.

Le MoPEC 2014 vise plusieurs objectifs concernant les bâtiments à cons-

truire, les bâtiments existants ainsi que ceux qui appartiennent au Canton. Pour exemple, les immeubles construits devront, dès 2020, être chauffés de manière autonome tout au long de l'année avec une part raisonnable d'électricité.

A titre préalable, nous constatons qu'une grande partie des différentes prescriptions proposées sont déjà traitées dans la Loi genevoise sur l'énergie. S'il est indispensable de trouver des solutions pour faire des économies d'énergies, et cela dans tous les domaines, nous constatons toutefois qu'il est inutile d'accumuler les mesures contraignantes car elles sont souvent

contre-productives et ne se traduisent pas forcément par des économies d'énergie.

D'autre part, ces contraintes énergétiques permettent rarement d'aboutir à des économies de coûts pour les habitants dans la mesure où les quelques économies de combustible sont très souvent largement compensées, voire dépassées, par des surcoûts de maintenance. Nous ne parlons même pas des dysfonctionnements et des difficultés d'exploitation qui, parfois, se traduisent même par des augmentations de consommation d'énergie.

Les professionnels de l'immobilier sont en majorité opposés à ces nouvel-

les pratiques où une conférence de directeurs énergétiques cantonaux se substitue au législateur cantonal dans l'un de ses domaines de compétence. Cette pratique nous semble anticonstitutionnelle et ne respecte pas les valeurs du système démocratique suisse.

Le parc locatif genevois est l'un des plus vieillissants de Suisse et a besoin d'être assaini énergétiquement. Pour cela, les propriétaires ont besoin de mesures incitatives, et non pas contraignantes, afin que la prise en compte des enjeux énergétiques n'aille pas à l'encontre des réalités économiques.